



« Grenelle 1 » ou la théorie de l'effet levier

Le vote du projet de loi « Grenelle 1 » signe-t-il l'entrée définitive de notre pays dans une nouvelle ère, celle de la prise de conscience réelle et d'une mise en application concrète de principes éco-responsables ? Il semble bien que la réponse soit affirmative. Pour autant, une petite question taraude les élus : les moyens financiers alloués



par l'Etat seront-ils à la hauteur de ces nobles ambitions ?

Parallèlement au projet de loi, le Ministère de l'Ecologie a publié une étude d'impact des 268 mesures inscrites dans le texte et le montant est imposant : 440 milliards d'euros d'investissement d'ici à 2020, dont un cinquième devrait être à la charge de l'Etat. Et pour le reste ? Du côté du Ministère, la réponse se résume en deux mots : « effet levier ». Qu'est-ce à dire ? « Quand l'Etat mettra un euro, il y en aura environ quatre dépensés par les collectivités territoriales, les ménages, le secteur privé... » Autre chiffre révélé par cette étude, et autre effet levier, les décisions votées par les parlementaires, dans le cadre du « Grenelle 1 », devraient être à l'origine de la création de plus de 500 000 emplois, notamment dans le bâtiment (235 000), les énergies renouvelables (220 000) et les transports (80 000). Les résultats seront-ils au rendez-vous ? C'est en tout cas ce que sera chargé d'examiner le Comité de suivi des engagements du Grenelle institutionnalisé par la loi. Aux cinq collègues présents depuis le début du processus (ONG, entreprises, élus, syndicats, administration) viendront s'ajouter les associations familiales et celles des consommateurs. Croisons les doigts pour que les effets de la crise financière ne ralentissent pas le bon déroulement de la feuille de route fixée par la loi.

Nathalie Chalard

N° 2135 - 1^{er} décembre 2008 - 180^e année

3 Opinions de lecteurs

Nassimah Dindar, présidente du Conseil général de La Réunion – Maurice Vincent, représentant de l'AMGVF, maire de Saint-Etienne – Xavier Emmanuelli, président du Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées.

7 Les Repères

Le bio dans les cantines – Les Français et les énergies renouvelables – L'acceptabilité des éoliennes et de l'énergie solaire – Les ventes de véhicules propres – Les Français et les OGM.

8 Actualités

> **Les faits marquants** : Les jeunes conseillers de Baillargues dans l'action – Amiens agit contre les violences faites aux femmes.
> **En direct des régions** (avec News Press) : Déploiement du haut-débit dans les Côtes d'Armor – Un Plan climat pour Saint-Etienne Métropole.

22 Dossier Spécial Pollutec : les communes, véritables actrices du développement durable

Tandis que les communes s'investissent dans des actions pour la préservation de l'environnement à l'échelle de leur territoire, la loi dite « Grenelle 1 » prépare la transition.

35 Expertises

> **Stéphane Berthomet, capitaine de police** : Citoyens, l'Etat à besoin de vous !
> **Patrick Mozol, maître de conférence** : Le régime juridique des délégations de fonctions consenties par le maire.
> **Philippe Boullisset, avocat** : La responsabilité de la commune en matière d'autorisations d'urbanisme (2^{ème} partie).

42 Services

> **Produits** : Hermann Miller : des sièges pour le corps et l'esprit ! ; Altec France, des rampes de chargement.
> **Médiathèque** : *L'intercommunalité en questions*, David Guéranger – *Comment faire des économies avec l'écologie*, Jean-Marc Lorach.

67 Agenda

Toutes les dates des colloques, salons, séminaires... destinés aux collectivités locales.

49 Légilocal

Le droit local en pratique : veille des textes du 14 octobre au 18 novembre 2008. **Le sommaire détaillé page 49.**

JOURNAL DES COMMUNES L'essentiel de l'actualité locale, les solutions d'experts utiles aux élus

- > **Directeur de la Publication et Rédacteur en chef** : Charles-Henry Dubail
- > **Rédacteur en chef adjoint et Secrétaire de rédaction** : Nathalie Chalard - n.chalard@groupeve.com
- > **Rédaction** : redaction@journal-des-communes.fr
- > **Ont collaboré à ce numéro** : Stéphane Berthomet, Philippe Boullisset, Patrick Mozol.
- > **Pour Légilocal** : Philie Marcangelo - p.marcangelo@victoires-editions.fr
- > **Direction artistique** : Michel Redon pour Coal
- > **Rédacteur graphiste** : Laurence Touati
- > **Pour Légilocal (Révision et mise en page)** : Maïté Mahieu
- > **Conception et fabrication** : Victoires Éditions

- > **Site internet** : www.journal-des-communes.fr
- > **Responsable du site internet** : Michaël Pronier - Tél. : 01 53 45 91 73
Mail : m.pronier@victoires-editions.fr
- > **Chef de publicité** : Philippe Deschamps
38 rue Croix-des-Petits-Champs - 75001 Paris
Tél. : 01 53 45 91 81 - Fax : 01 53 45 96 54
p.deschamps@victoires-editions.fr
- > **Service abonnement** : Responsable : Anna Lo Ré assistée de Linh Yvonet
Tél. : 01 53 45 89 04
E-mail : vente@victoires-editions.fr
- > **Le numéro** : 11,50 € TTC
- > **Annuel** : 85 € TTC - DOM-TOM et étranger : 105 € TTC
- > **Impression** : Imprimerie de Champagne



> **Imprimé** sur papier 100 % recyclé Eural Supersilk - Papier désencré par flottation et sans blanchiment par Arjo-Wiggins - Le Bourray (72)

> **Publication mensuelle**

> **N° de commission paritaire** : 1110 T 80083

> **ISSN** : 0021-8030 Dépôt légal à parution

> **Éditeur** : Victoires Éditions
SARL au capital de 91 470 €
RCS PARIS B 342731247
38, rue Croix-des-Petits-Champs
CS 30 016 - 75038 Paris Cedex 01
Tél. : 01 53 45 98 10 - Fax : 01 53 45 91 85

> **Journal des communes est membre de** :

